

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-trois le 9 juin,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bole Alexandre, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Cheviet Ghislain, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Girardot Christiane, Guillemain Annie, Hego Philippe, Smagghe Philippe.

Excusés : Bailly-Maître Florian représenté par Coincenot Yves, Camburet Carine, Chevallier Jérôme, Migard Patrick

Absents :

Secrétaire de séance : Cheviet Ghislain

Désignation des délégués et suppléants élections des sénateurs

En vue du renouvellement des sénateurs dont la date est fixée au 24 septembre 2023, il y a lieu d'élire les conseillers municipaux qui devront élire ceux-ci.

Madame Guillemain Annie est nommée secrétaire de séance.

Suite au vote à bulletin secret, les résultats de l'élection sont les suivants :

3 délégués : Monsieur Philippe Smagghe, Monsieur Yves Coincenot et Monsieur Alexandre Bole

3 suppléants : Madame Christiane Girardot, Monsieur Florian Bailly-Maître et Madame Annie Guillemain

Adopté à l'unanimité

Subventions aux associations 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

- ACCA la Diane : 200 € / Adopté à l'unanimité.
- Club du Chêne de la Farquette : 200 € / Adopté à l'unanimité.
- Comité des fêtes : 600 € / Adopté à l'unanimité.
- Association sportive la Gym : 200 € / Adopté à l'unanimité.
- APE école primaire de Fraisans : 200 € / Adopté à l'unanimité.
- APE école maternelle de Fraisans : 200 € / Adopté à l'unanimité

Subvention Union Nationale des Combattants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à titre exceptionnel, de verser une subvention d'un montant de 200 € à l'Union Nationale des Combattants de Dampierre au titre de l'exercice 2023.

Un titre sera émis au compte 65748.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Travaux réparation entre Salans et Roset Fluans

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux d'entretien de voirie entre les communes de Salans et Roset Fluans.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide les devis de l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 4 300 € HT soit 5 160 € TTE et 11 925 € HT soit 14 310 € TTC.

Adopté à l'unanimité.



Le Maire,
Philippe SMAGGHE

